

LA GESTION TERRITORIALE PARTICIPATIVE : UNE SOLUTION POUR LIMITER LES CONFLITS D'USAGE ?

Nathalie Molines*, Denis Bourret**, Stéphane Daudelin**, Maxime Dubois***, Jean-Jacques Chevallier** et Jean-Marc Martel**

*CRENAM – Université de St Etienne – France

**BCDM Conseil - Québec –Canada

*** Eocycle Technologies Inc.-Québec – Canada

mot clé : aide à la décision, démarche participative, concertation, gestion intégrée

Autrefois la mise en place d'une infrastructure nouvelle était accueillie de façon beaucoup plus positive par les populations locales. Que ce soit une nouvelle autoroute, une ligne ferroviaire ou un équipement ponctuel, ce nouvel équipement était synonyme de progrès, de désenclavement et d'amélioration de la qualité de la vie. Les populations mesurant aisément les avantages qu'elles pouvaient en retirer acceptaient plus facilement ses inconvénients. Depuis quelques temps la tendance s'est inversée et les contestations envers la mise en place d'infrastructures nouvelles n'ont cessé de croître.

Parallèlement, l'utilisation du sol fait l'objet de pressions variées et pas toujours conciliables. Chacun défend son point de vue et a du mal à accepter celui des autres. Ces situations fortement conflictuelles retardent la mise en oeuvre des projets et en accroissent le coût.

Afin de limiter ces situations conflictuelles, les gouvernements cherchent à intégrer, le plus en amont possible des projets, les différentes parties concernées. Cette approche beaucoup moins centralisatrice et hégémonique que les précédentes implique le développement de nouvelles approches méthodologiques. Les premières expériences de gestion participative, tout en démontrant l'intérêt de ce nouveau type d'approche, mettent également en exergue un certain nombre de difficultés qu'il sera intéressant d'étudier.

Nous nous proposons, de nous attarder, dans un premier temps, sur cette remise en cause des politiques actuelles ainsi que sur les différentes formes de participation offertes. Dans un deuxième temps, nous présenterons une démarche développée pour améliorer la gestion territoriale participative. Nous étayerons la présentation de cette démarche en exposant deux types d'applications, l'un au Québec et l'autre en France. Le premier concerne la gestion concertée d'un territoire donné : le bassin versant de la rivière Etchemin. Le deuxième fait référence à l'implantation d'une infrastructure controversée : l'éolienne. L'analyse de ces deux projets nous permettra de mettre en avant les potentialités d'une gestion participative du territoire. Elle sera également l'occasion de revenir sur les difficultés rencontrées et les contraintes.

1 Les conflits d'usage territoriaux, l'exemple du bassin versant et des éoliennes :

11 Qu'est ce qu'un conflit d'usage,

Il est possible de comparer le conflit d'implantation à un « *débat entre les parties sur l'acceptabilité sociale de l'implantation nouvelle* » (Zwetkoff 1997). Il y a conflit lorsque les populations n'envisagent plus la nouvelle infrastructure comme un vecteur d'amélioration de

leur qualité de vie et trouvent au contraire que la distribution des avantages et des inconvénients leur est défavorable. Du point de vue de l'aménagement territorial ceci est explicable par le fait que la plupart des aménagements fondamentaux a été réalisée dans les années 70-80 et que certaines répercussions révélées a posteriori (effet de coupure des tracés autoroutiers ou impacts de certaines activités industrielles) incitent les populations à ne plus se focaliser sur les bénéfices économiques escomptés mais à intégrer d'autres aspects de cette problématique (risques éventuels, dommages sur la qualité de vie...).

Au niveau territorial, on dénombre deux types de conflits :

- Le premier est lié à la nécessité de partager un territoire donné (commune, bassin versant, parc naturel régional,...) entre des activités hétérogènes et parfois antagonistes. L'espace est alors perçu comme un enjeu social entre des groupes à stratégies différentes (Bailly and Beguin 1993), (Mormont 1997). Par exemple, l'étalement urbain se fera souvent au dépend du territoire agricole. Dans ce cas là, les acteurs doivent s'entendre sur une solution acceptable par tous afin que personne ne soit totalement lésé.
- Le deuxième type de conflits concerne l'introduction d'une nouvelle infrastructure. Dans ce cas là, l'infrastructure vient modifier le paysage existant et perturbe considérablement la perception de chacun de son territoire. Cette agression est d'autant plus ressentie que l'infrastructure proposée a des connotations négatives et des bénéfices directs incertains (autoroute, centrale nucléaire, décharge, maison de redressement,...). C'est l'exemple parfait du phénomène du NIMBY dans lequel chacun défend farouchement son environnement proche.

Nous aborderons ces deux types de conflits par l'analyse de deux études de cas. Le deuxième traite des conflits liés à l'implantation par le biais d'une réflexion sur l'implantation d'éoliennes sur le territoire français.

12 La conflit d'usage à l'échelle du bassin versant

Deux facteurs expliquent les conflits existant à l'échelle du bassin versant. La première source de conflit est liée à la multiplicité et à l'hétérogénéité des activités concentrées sur ce territoire. Le deuxième facteur, qui augmente encore davantage les effets du premier, est inhérent à la répartition des diverses activités (agricoles, industrielles, récréatives...) sur l'ensemble du territoire. En effet, la partie aval souvent plus urbanisée possède des attentes bien précises sur la qualité de l'eau et reproche souvent aux agriculteurs leurs pratiques culturales (Caquard 2001). De la même façon les secteurs amont, au poids économique moindre, dépendent souvent des besoins indirects des zones urbaines (espaces récréatifs, productions d'eau potables, demande agricole) et n'acceptent pas toujours d'être pilotés par les agglomérations et les industries qui concentrent les pouvoirs économiques et politiques. Cette confrontation entre les communautés complexifie les prises de décisions et nécessite une méthode de gestion participative bien adaptée.

13 Les conflits liés à l'implantation de l'éolien

Ce type de conflit est typiquement caractéristique des conflits d'implantation. Que ce soit dans le cadre d'un projet autoroutier, de la création d'une usine de traitement des déchets ou de l'implantation d'un parc éolien, l'introduction d'un nouvel équipement dans un univers existant entraîne polémiques et controverses. Dans le cas de l'éolien, on assiste depuis la mise en place d'Eole 2005 en France à une explosion du nombre de projets d'implantation. Cette foison anarchique de projets est très mal perçue par les populations locales qui se mobilisent et se regroupent en associations pour défendre leur cadre de vie.

Dans un tel contexte, on assiste à une confrontation entre les partisans de la réalisation du projet qui voit en l'éolienne une opportunité d'enrichissement pour la commune ainsi qu'une solution durable d'accroissement de l'offre énergétique et les opposants qui dénoncent

l'impact visuel et sonore d'une telle infrastructure ainsi que les effets négatifs potentiels sur l'avifaune.

Là encore, l'implication des différentes parties dans l'élaboration et l'évaluation des projets semblent être la solution pour limiter les conflits et trouver une solution consensuelle.

Dans un cas comme dans l'autre, la réduction des conflits passe nécessairement par l'implication des populations locales. Cette intégration peut être abordée de plusieurs manières.

2 Les différentes formes de participation publique

Ce paragraphe est issu en grande partie d'un projet de recherche sur les démarches territoriales participatives françaises et québécoise (Joliveau, Molines et al. 2000).

La question de la **participation** se pose quand on veut intégrer dans le processus de planification/gestion des acteurs (individus et/ou groupes) concernés mais non officiellement en charge du pouvoir de décision sur un système donné. Ces acteurs sont nombreux et variés. La plupart du temps il s'agit de groupes intermédiaires constitués en fonction d'intérêts collectifs spécifiques : associations d'habitants, groupes écologistes, partis politiques, groupes professionnels (syndicats, associations patronales) ou économiques (association d'industriels, chambres professionnelles). Cependant, les citoyens peuvent être également amenés à intervenir à titre individuel dans un processus de décision.

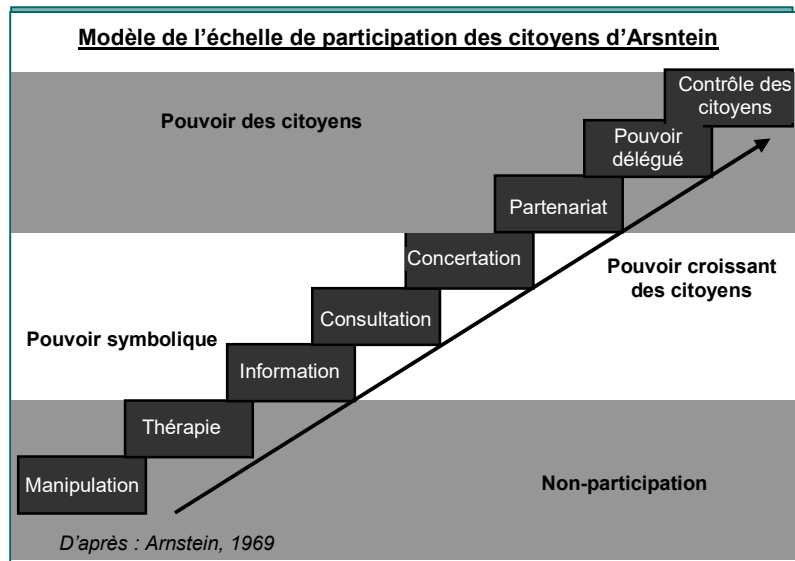
Il est possible de distinguer plusieurs niveaux de participation, en fonction de l'intensité de l'intégration des parties prenantes à la décision. Pour fonctionner, chaque niveau supérieur nécessite que les niveaux inférieurs soient correctement assumés. Ces niveaux sont :

L'information, processus à sens unique, est le niveau minimal de la participation. Il consiste à informer les parties concernées de l'avancée de la procédure décisionnelle. Même si elle semble un minimum, l'activité d'information sur un processus décisionnel n'est pas toujours réalisée correctement, ni d'ailleurs – compte tenu des formes de la décision – aisée à réaliser. Cette information doit en effet être pertinente, impartiale, régulière, complète et compréhensible par les parties prenantes, autant de conditions qui sont rarement remplies.

La consultation, processus à double sens, conduit à demander l'avis des parties prenantes sur l'objet du processus de décision. Il est nécessaire qu'une information ait été réalisée, pour que les acteurs puissent se prononcer de manière pertinente mais aussi qu'une procédure de recueil des avis ait été élaborée.

La concertation, processus à boucle rétroactive, nécessite qu'un débat s'ouvre sur l'objet de la décision et que les parties en charge de la décision, réagissent aux questions, remarques et critiques émises lors de la consultation. Mais la décision finale, définitive, se fera dans une autre enceinte que celle de ce débat, dont les formes doivent par ailleurs être formalisées.

D'autres types de participation du public existent mais ne concernent pas notre problématique. L'échelle d'Arnstein (Arnstein 1969) replace, dans un modèle hiérarchisé, les paliers traditionnels de participation dans les problématiques territoriales.



3 La Démarche Participative Multicritère (DPM)

31 Présentation de la méthode

Comme nous l'avons dit antérieurement, la gestion territoriale participative, en ouvrant le débat à un nombre important d'acteurs, implique la prise en compte de systèmes de valeurs variés et de préoccupations multiples et antagonistes. Cette nouvelle réalité complexifie sérieusement le processus décisionnel.

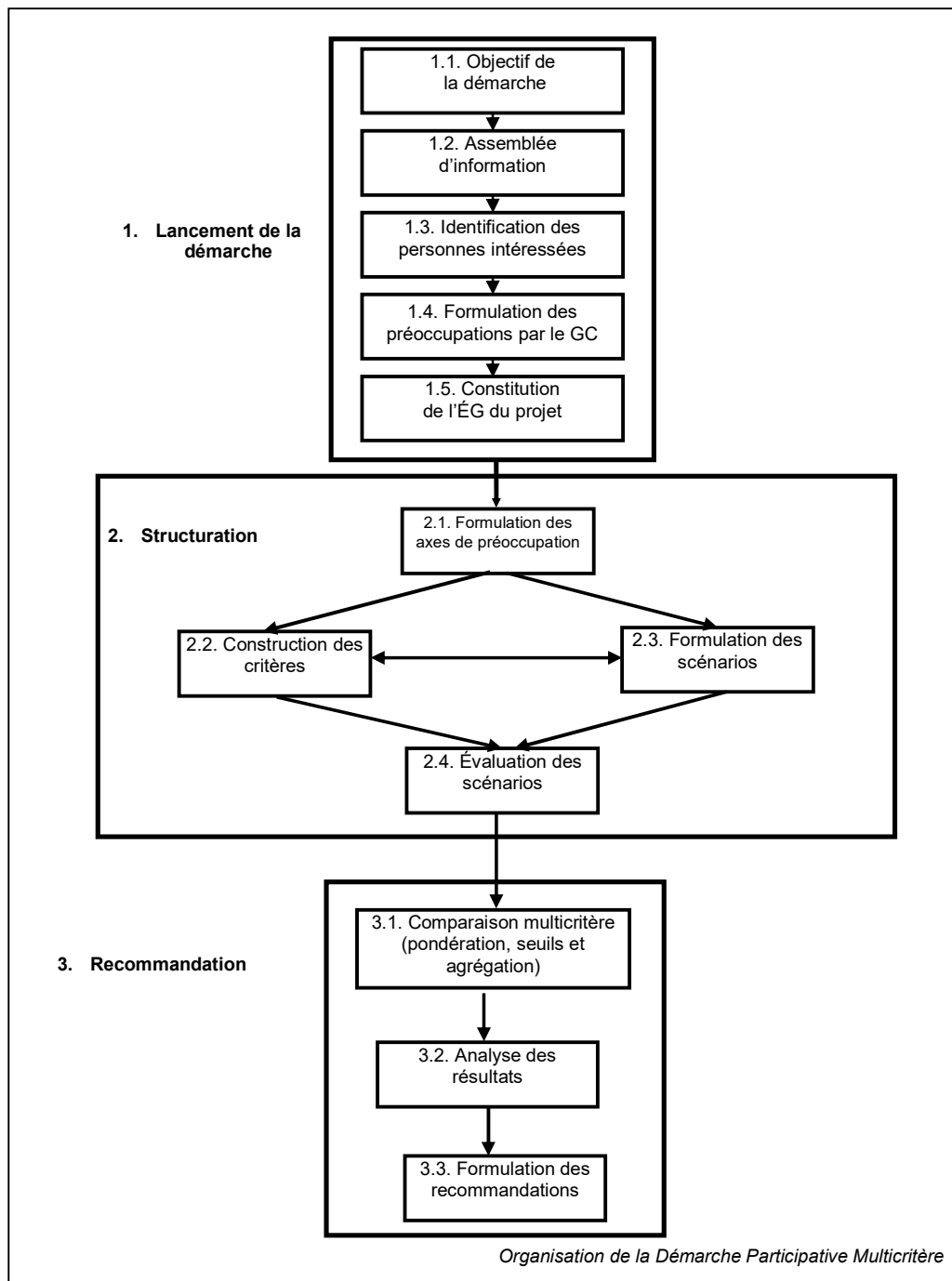
La démarche proposée s'appuie sur cette multitude de points de vue et de compétences. Laisser à chacun la possibilité d'exprimer son opinion sans qu'elle soit immédiatement placée en concurrence avec les autres, facilite la communication entre les parties concernées. La possibilité d'exploiter l'ensemble des idées émises pour développer des scénarios de solutions et formuler d'éventuelles propositions de compromis dynamise la réflexion, stimule l'imagination et enrichit l'éventail des possibilités.

Cette démarche (Chevallier 1999) vise à dépasser une consultation informelle des acteurs, pour structurer de manière rigoureuse un processus décisionnel qui doit intégrer plusieurs intervenants et concilier des points de vue divergents. La DPM est une démarche construite sur le principe de l'analyse multicritère, qui vise donc à comparer globalement un ensemble de scénarios en fonction d'une série de critères. Mais elle se veut avant tout participative, les scénarios, critères et poids étant déterminés par les acteurs. La démarche est donc ouverte aux différentes parties prenantes, organisée autour d'un dialogue fondé sur la confiance et permettant à chacun d'exposer son point de vue. Elle privilégie la concertation, c'est à dire la recherche de synergies et de solutions de compromis acceptables. La DPM participe à la structuration d'un projet participatif. Elle organise l'avancée du projet en phases bien déterminées, constituées de tâches spécifiques. Elle répartit aussi clairement les rôles entre les différents acteurs.

La procédure est structurée par trois phases distinctes :

- Le **lancement de la démarche**; phase essentiellement participative. Elle vise à exprimer les objectifs du processus, à impliquer et sensibiliser les personnes et organismes concernés, à structurer les groupes de travail et à recueillir un premier avis sur les critères (préoccupations) à considérer.

- La **structuration progressive de la problématique**, plus technique, vise à produire les composants nécessaires à l'analyse multicritère (AMC) : scénarios et critères. Elle permet de traduire les critères en facteurs mesurables permettant de comparer les scénarios, qui seront également formulés lors de cette phase
- La *formulation des recommandations* est la dernière phase, elle aussi participative. Elle porte sur la mesure de ces facteurs pour chacun des scénarios à soumettre à l'analyse multicritère proprement dite. Cette comparaison recourt à différents algorithmes mathématiques, dont les résultats peuvent être analysés et explicités. Les résultats de l'analyse multicritère, après étude et discussion, servent de base pour les recommandations aux décideurs qui sont le résultat final de l'ensemble de la démarche.



4 Deux cas d'application

Nous allons présenter dans la partie suivante, deux cas de démarche. Le premier exemple concerne une problématique d'implantation nouvelle et se situe en amont du lancement de la démarche participative. Il reprend les grandes lignes de l'étude que nous avons effectuée, à la demande de l'ADEME, sur la mise en place d'une concertation appliquée à l'éolien. Quant au deuxième cas, il s'agit d'une application de la méthode présentée précédemment, sur un cas concret de gestion concertée du territoire : le bassin versant de la rivière Etchemin.

41 La concertation, une solution à l'implantation des éoliennes

Dans le cas d'implantation des éoliennes, la DPM n'a pas fait encore l'objet d'une application concrète. Le projet de recherche qui nous a été confié par l'ADEME porte davantage sur son développement méthodologique en vue d'une application prochaine.

La méthodologie déployée en vue d'atteindre les objectifs fixés se subdivise en deux étapes réalisées en simultané. En premier lieu, des entretiens ont été réalisés avec différents acteurs. Ces entretiens se sont déroulés entre le 25 février et le 7 mars 2002. Au cours de cette période, deux types d'entretiens se sont tenus : les groupes de discussions (« focus group ») et les entretiens individuels.

Un groupe de discussion est un sondage de nature qualitative qui ne se mesure pas sur le plan statistique. C'est l'analyse du contenu des discussions qui permet de fournir des résultats.

Trois groupes de discussion ont été mis en place. Les personnes invitées à participer avaient été identifiées par les représentants de l'ADEME. La composition de chacun des groupes visait à réunir des participants associés à une même problématique. Ainsi, le premier groupe réunissait autour d'une même table les ingénieurs de l'ADEME, responsable de l'éolien, alors que les deux autres groupes étaient réservés aux représentants institutionnels.

La discussion suivait une structure qui s'apparente à un questionnaire appelée grille de discussion. La grille de discussion divisée en trois parties prévoyait un entretien d'une durée maximale de trois heures.

Pour compléter le recueil d'information, 12 entretiens individuels ont été planifiés. Ils visaient à rencontrer des représentants d'associations locales ou régionales œuvrant sur le territoire, dont la vocation était liée à l'environnement ou au cadre de vie ainsi que les associations représentant des riverains. Les entretiens individuels, moins formels que les groupes de discussion, reprenaient néanmoins les sujets inscrits à la grille de discussion. Il débutait par la présentation de l'association ou l'organisme représenté, la personne argumentait ensuite sa position relative face à l'implantation des éoliennes. Suivait ensuite une discussion libre pendant laquelle la personne présentait sa propre expérience. La durée moyenne a été d'une heure et demie.

A ces entretiens, s'est ajoutée une revue de la littérature européenne qui a permis d'appuyer les conclusions retirées de ces entrevues.

Bien que cette étude ne soit pas encore terminée, que les conclusions et les recommandations ne soient pas encore formulées, un problème majeur émerge de l'ensemble des entretiens et du recueil des expériences. Il s'agit d'un conflit de cohabitation ou d'usage. Une démarche participative prenant pour base la concertation est la solution proposée au problème identifié : à un problème social, une solution sociale.

L'étude n'étant pas complétée, il n'est pas possible de détailler la démarche participative dont il est fait mention. Nous vous invitons à consulter le site de l'ADEME (www.ademe.fr) pour en prendre connaissance dès que celle-ci sera rendue publique. Néanmoins, nous nous attarderons sur les conditions favorables à sa mise en place.

411 Les pré-requis pour la mise en place d'une concertation

Pour que la concertation soit efficace, il est impératif de veiller que certains points soient observés. Le premier facteur déterminant est le moment où la concertation est intégrée au processus décisionnel. Il est en effet impératif que celle-ci intervienne à un moment où ses conclusions pourront encore faire évoluer la décision finale. D'autres points sont également déterminants :

Une planification nationale

Tout d'abord, pour créer un contexte favorable à son déroulement et réduire les facteurs de contestation, il est important que l'État montre son engagement et renverse la tendance actuelle qui se traduit par une explosion anarchique du nombre de projets. Actuellement, c'est le promoteur qui initie le projet et son évaluation se fait cas par cas, commune par commune. Outre quelques expériences, il n'y a aucune réflexion, aucun schéma directeur tant national que régional.

Une information de qualité

Il est fondamental de développer un climat de confiance auprès des participants, d'une part, en insistant sur la transparence des projets (exemple, mise à la disposition du public de l'étude d'impact) et, d'autre part, en mettant à disposition une information neutre et complète. Actuellement, ce sont principalement les opposants et le promoteur qui fournissent une information souvent partielle de la problématique qui désinforme plutôt qu'elle n'informe. Certains s'opposent alors à la concrétisation du projet parce qu'ils ont été mal informés (pylônes de 120 mètres, autant de bruit qu'une autoroute, destruction totale de l'avifaune...).

Composition du groupe de concertation

Le groupe de concertation doit être représentatif des différents points de vue exprimés. La rétroaction entre le groupe de concertation et la population permettra que cette dernière soit informée de l'avancement des études, puisse communiquer son point de vue à son représentant et s'approprie le projet. Pour accroître le climat de confiance du groupe de concertation, il est préférable que la procédure soit menée par un animateur indépendant. La concertation exige, par ailleurs, une rétroaction entre le groupe de concertation et la population afin que cette dernière se sente concernée et informée de l'avancement des études.

Uniformisation des connaissances du groupe de concertation

Les gens impliqués dans la démarche ont des profils et des cultures variés. Généralement, chacun est très compétent dans le domaine qui l'intéresse mais ne connaît pas ou mal les autres aspects de la problématique. La vulgarisation des différents concepts permet d'homogénéiser le niveau de connaissance moyen. Cette mise à niveau permet également de se mettre d'accord sur les terminologies employées et facilite les échanges entre participants. Elle permet à chacun de mieux appréhender les différents aspects de la problématique et de comprendre davantage l'origine des systèmes de valeur des autres acteurs.

Répartition des bénéfices

De la même manière, il est nécessaire de répartir les bénéfices sur la totalité du territoire subissant les impacts. Actuellement les avantages retirés localement de cette nouvelle activité sont répartis entre le propriétaire du terrain et la commune d'accueil. Pourtant, les

impacts générés par celle-ci dépassent très souvent les limites communales. Ce déséquilibre est à l'origine de protestations, revendications, jalousies entre communes avoisinantes ou propriétaires foncier. Il s'ensuit souvent une surenchère et une concurrence entre les communes pour accueillir le projet. Le regroupement de communes qui permet de répartir la taxe professionnelle unique (TPU) l'ensemble des communes semble une solution pour remédier à ce problème et aborder cette planification locale de manière plus globale. Cependant solution n'est pas toujours utilisée car certaines communes préfèrent conserver la totalité de la taxe professionnelle et ignorer cette possibilité d'association.

Le respect de toutes ces conditions éliminera dès le départ un certain nombre de critiques et permettra à la concertation de se dérouler dans un climat beaucoup plus favorable.

42 La gestion concertée du bassin versant de la rivière Etchemin

Le projet de gestion intégrée du bassin versant de la rivière Etchemin a débuté en 1993 par la création du Comité de restauration de la rivière Etchemin (CRRE), un regroupement de citoyens de la région de Bellechasse intéressés à la restauration de la rivière Etchemin comme rivière à saumon (espèce disparue de la rivière depuis au moins 150 ans).

Afin d'y parvenir, le CRRE s'est donné comme mission de promouvoir la restauration de la qualité de l'eau, des berges et des habitats susceptibles de redonner au saumon un habitat propice à sa réintroduction. Conscient que ces objectifs ne pourraient être atteints sans la mobilisation de tous les habitants du bassin, le CRRE a mis en place, en mars 2000, un organisme de concertation indépendant, le Conseil de Bassin de la rivière Etchemin (CBE). Toutes les parties concernées étaient représentées dans ce conseil.

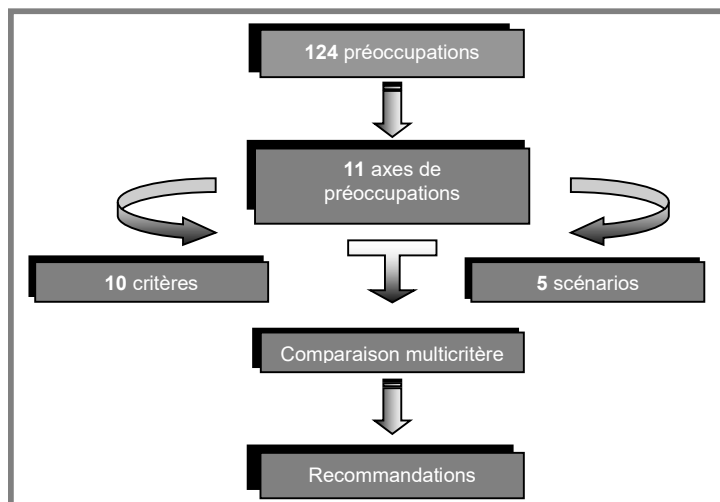
Le CBE a entrepris, depuis mars 2001, un projet de formulation et de planification des orientations stratégiques de son premier plan d'action (2002-2007). Ce projet doit permettre d'assurer la concertation à l'échelle du bassin versant, de promouvoir l'acquisition de connaissances et d'appuyer les initiatives de protection et de mise en valeur du milieu. La procédure participative a été menée selon les recommandations de la démarche participative multicritère. Celle-ci a permis, en une dizaine de rencontres, de mettre en évidence l'ensemble des préoccupations du groupe d'acteurs puis d'en retirer les critères de comparaisons ainsi que les 5 scénarios d'aménagement suivants :

Scénario A :	Améliorer la qualité de l'eau de la rivière Etchemin et de ses tributaires
Scénario B :	Préserver et restaurer la biodiversité aquatique du bassin versant
Scénario C :	Promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement de concert avec tous les acteurs
Scénario D :	Consolider et favoriser l'exploitation agricole durable
Scénario E :	Stimuler le développement récréo-touristique lié à la présence de la rivière et de ses tributaires

La comparaison multicritère de ces 5 scénarios s'est effectuée sur la base des 10 critères retenus par le groupe de concertation. Les informations disponibles lors de la formulation des critères n'étant pas suffisantes pour associer un indicateur quantitatif à chacun des critères, il a été décidé de recueillir les jugements des membres du groupe de concertation sur chacun des scénarios. Cette opération s'est effectuée par le biais d'un sondage expédié à chacun des membres. Chaque acteur a ainsi mesuré, sur la base d'une échelle de mesure qualitative, chacun des scénarios. Ces évaluations ont ensuite été rassemblées dans autant de matrice qu'il y a d'acteur et ont été exporté dans un logiciel d'analyse multicritère : Decision Lab. Ce logiciel utilise la méthode d'agrégation PROMETHEE (Brans, Mareschal et al. 1984) et classe les scénarios du meilleur au moins bon grâce à une comparaison des scénarios deux à deux et critère par critère.

Ensuite, plusieurs jeux de poids ont été associés à ces critères lesquels correspondaient au système de valeur de chaque participant. Le résultat de cet exercice a fait ressortir deux scénarios dominants. Ces deux scénarios serviront de base à la construction d'un scénario

final. Nous vous référons, pour plus de détails, à (Bourret, Molines et al. 2002) (BCDM 2002). La figure suivante résume le déroulement de la démarche



5 Limites et contraintes d'un tel mode de gestion

L'expérience de gestion concertée du Bassin de la Rivière Etchemin a démontré son efficacité. La méthode employée a confirmé sa flexibilité d'adaptation et a permis de limiter les discussions stériles. La possibilité de travailler avec de simples indicateurs qualitatifs a permis de progresser dans la résolution d'un problème malgré un manque d'information. Les orientations prioritaires ayant été dégagées, il va être possible de se concentrer sur la production de données adaptées et d'économiser aussi bien du temps que de l'argent. Les membres du CBE ont participé de manière très constructive et leur implication a joué un rôle capital dans l'aboutissement du projet. L'équipe de gestion en supportant activement la démarche et en servant de relayeur avec le groupe de concertation, a prouvé sa raison d'être.

Toutefois, certaines difficultés découlant de l'aspect novateur de la démarche devront être prise en considération pour la réalisation de futurs projets.

51 Appropriation de la démarche

Il faut à tout prix améliorer, dès le départ, la compréhension de la démarche et briser l'impression des participants que les animateurs sont des consultants qui doivent fournir des réponses. Cette attitude attentiste est imputable au fait que les procédures traditionnelles n'impliquaient les participants qu'à l'aval des projets. Les projets, déjà bien ficelés, leur étaient présentés pour « critique ». Mis devant le fait accompli lors de la déclaration d'Utilité Publique, les opposants ne pouvaient intervenir qu'en s'interposant plus ou moins violemment. Il est donc nécessaire de renverser cette tendance et de faire comprendre aux acteurs le rôle actif qu'ils ont à jouer. Pour cela ils doivent assimiler la démarche utilisée et saisir l'objectif de chaque rencontre. L'espacement entre deux rencontres est également important. Il est nécessaire que celui-ci soit suffisant pour que chacun assimile les résultats de la rencontre précédente mais soit trop long pour maintenir une certaine continuité garante de l'implication des participants.

52 Une procédure progressive

La structuration de la procédure est également primordiale. Chaque séance doit avoir un objectif, commencer par la présentation et la validation des résultats précédents, et se conclure par l'énoncé du travail personnel que les participants devront effectuer en vue de la rencontre suivante. Les différents paliers de la DPM facilitent grandement l'organisation de la concertation.

53 Une rétroaction primordiale

La représentativité de l'ensemble des acteurs au sein du groupe de concertation n'est pas garante de l'acceptabilité sociale de la décision. Sans rétroaction constante entre les participants et les groupes sociaux qu'ils représentent, il est impossible de s'assurer de l'efficacité de la concertation. L'information régulière des populations favorisera également leur implication.

54 La durée de la procédure, un compromis à trouver

Dans le cas du projet de la rivière Etchemin, les retards subis au démarrage du projet, joints à la date butoir fixée à fin mars 2002 pour son achèvement, ont induit une pression certaine sur l'ensemble du processus. Il faudrait donc trouver un compromis entre le temps nécessaire au déploiement de la démarche et le temps au-delà duquel les participants ont tendance à se démobiliser.

6 Conclusions

Ces deux cas à l'étude ont démontré que, malgré les points à améliorer pour asseoir l'efficacité de cette démarche ; celle-ci facilitait la construction commune d'une solution acceptable et limitait l'ardeur des conflits. Le projet éolien a mis en évidence la motivation des acteurs locaux à être impliqués dans la planification de ces projets. Le projet Etchemin a démontré sa faisabilité d'une démarche concertée pour la planification d'orientations stratégiques.

Cependant, nous tenons à souligner que, bien que la concertation fasse la quasi unanimité, certains acteurs, pour se préserver la possibilité de s'opposer au projet, préfèrent ne pas s'impliquer dans une telle procédure. Ce comportement est imputable, d'une part, aux habitudes de consultation traditionnelle qui ont développé la culture de l'opposition et, d'autre part, au manque de confiance envers la procédure participative. La crainte d'être inconsciemment manipulé et l'impression d'être amené à valider des conclusions contraires à leur position écartent certain de ce type de démarche. Nous espérons, que ces attitudes décroîtront au fur et à mesure de la généralisation des démarches participatives.

Bibliographie :

Arnstein, S. (1969). "A ladder of citizen participation." Journal of the American Institute of Planners **35**(4): 216-224

Bailly, A. et Beguin, H. (1993). Introduction à la géographie humaine. Paris, Masson. 191.

BCDM (2002). Conseil de Bassin de la Rivière Etchemin : démarche participative multicritère pour la formulation des orientations stratégiques. Québec: 167 p.

Bourret, D., Molines, N., et al. (2002). Une démarche participative multicritère pour la gestion du bassin de la rivière Etchemin. Congrès International Environnement et Identité en Méditerranée, Corte (France).

Brans, J.-P., Mareschal, B., et al. (1984). PROMETHEE : A new family of outranking methods in MCDM. IFORS84, North Holland.

Chevallier, J.-J. (1999). DPM, Démarche Participative Multicritère pour la gestion environnementale. Québec, GRIDD, Université Laval: 20.

Joliveau, T., Molines, N., et al. (2000). Méthodes et outils de gestion de l'information pour les démarches territoriales participatives : un regard France - Québec. St Etienne, CRENAM- U. J. Monnet: 56.

Mormont, M. (1997). "Vivre avec les conflits d'implantation." Environnement et société(18): pp 21-31

Zwetkoff, C. (1997). "Sentiments de justice et conflit d'implantation." Environnement et société(18): pp 5-19